

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE
E7-2 ÉPREUVE INTÉGRATIVE

Capacité évaluée : Instruire une réponse à une commande professionnelle

Option : Gestion et protection de la nature

Durée : 180 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte **15** pages

PARTIE 1 : **12 points**
PARTIE 2 : **8 points**

L'annexe est à rendre avec la copie après avoir été numérotée.

SUJET

Concilier activité de loisir et préservation du patrimoine naturel

**PARTIE 1 : Étude de cas : Conditions d'autorisation d'une course de motos
à la Mer de Sable, dans l'Oise.**

Une Endurance Sable, appelée plus couramment enduro des sables, est une activité sportive motorisée se déroulant sur circuit fermé sablonneux pendant 3 heures. Le club Rando-Trail Compiégnois a voulu organiser sa première course sur le site de la Mer de Sable à Ermenonville, au cœur d'un parc d'attractions. Ce site est inclus dans la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Forêts Picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi ».

La préfecture a annulé l'épreuve pour cause de manque d'informations sur les conséquences de cette course, sur les habitats et les espèces présentes dans cette zone Natura 2000. Le club Rando-Trail Compiégnois a demandé au bureau d'étude NaturlImpact de réaliser une étude d'incidence approfondie, afin d'évaluer l'impact de cette course sur sable sur les milieux naturels. Pour des raisons de calendrier sportif, la course ne pourra se réaliser qu'au mois de novembre.

En tant que chargé(e) d'étude du bureau d'étude NaturlImpact, votre directeur vous demande de lui présenter une stratégie¹ à mettre en œuvre sur le site de la Mer de Sable visant à limiter l'impact de la course.

À partir de l'analyse des documents :

1. Présenter les différents éléments du **contexte** et dégager des **enjeux**, en les justifiant.
(4 points)
2. Formuler une **problématique** qui vous semble prioritaire et cohérente avec les **enjeux**, en la justifiant.
Préciser les **objectifs** vous permettant de répondre à cette problématique. **(4 points)**
3. Exposer les **étapes de la démarche** à mettre en œuvre pour répondre à la commande.
Planifier pour la prochaine édition prévue (novembre) dans l'**Annexe** (à rendre avec la copie après avoir été numérotée), les actions qui vous semblent prioritaires à engager. **(4 points)**

PARTIE 2 : Analyse de la démarche proposée par le candidat en réponse à la commande.

4. Préciser les **conditions de faisabilité** de la démarche que vous venez de proposer. Formuler des hypothèses concernant d'éventuelles données complémentaires à acquérir, proposer des investigations supplémentaires. **(4 points)**
5. Discuter les **apports et les limites** de ce type de stratégie. Développer votre argumentation.
(4 points)

¹ Ensemble des moyens et méthodes mobilisés afin d'instruire, planifier et coordonner un projet.

LISTE DES DOCUMENTS

(Documents modifiés pour les besoins de l'épreuve)

DOCUMENT 1 : L'engouement pour la course de sable stoppé par l'engouement.

Source : D'après un article du *Parisien* du 3 novembre 2017, par Stéphanie FORESTIER et un article du *Courrier Picard* du 2 novembre 2017, par Raphaël NAPPEY.

DOCUMENT 2 : La Mer de Sable : une richesse écologique à l'échelle régionale et européenne.

Sources : *Grésification des sables bartoniens à Ermenonville* par François DUCHAUSSOIS et Pierre DRON.

Document d'objectifs Natura 2000 « *Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville* » et « *Forêts Picardes : Massifs des Trois Forêts et du bois du Roi* » de JP CABARET, PNR Oise Pays de France.

Contribution à la connaissance phytosociologique et patrimoniale des pelouses et des landes sèches acidiphiles du massif forestier d'Ermenonville (Oise - France) par Jérémy LEBRUN, Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest - Nouvelle Série – 2013.

Site web: <http://www.oiseaux.net/oiseaux/>

DOCUMENT 3 : Localisation du projet de course de sable.

Source : site web <http://fanettejoue.canalblog.com>.

DOCUMENT 4 : La demande d'autorisation et l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000.

Sources : *Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des manifestations sportives sur les sites Natura 2000*, par Julie FARGIER, Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Guide des manifestations sportives à l'usage des organisateurs et des maires, préfecture de la Haute-Loire.

DOCUMENT 5 : NATURIMPACT, la structure qui réalisera l'étude d'incidence Natura 2000.

Source : naturimpact.fr/

DOCUMENT 6 : L'exemple de la Gulp TT, une course sur sable qui se déroule en partie sur le site Natura 2000 des dunes du littoral girondin.

Source : d'après un article du *Sud Ouest* publié le 04/01/2011 par Julien LESTAGE.

Ce document présente un exemple où une course sur sable est autorisée dans un autre site Natura 2000

DOCUMENT 1

L'engouement pour la course sur sable stoppé par l'engoulevent

Plus de 500 pilotes de motos et de quads devaient s'élancer les 4 et 5 novembre dans les dunes du parc d'attractions d'Ermenonville. La préfecture a fait annuler la manifestation pour préserver l'environnement.



L'enduro de la Mer de sable devait devenir la troisième manifestation motorisée des Hauts-de-France après l'enduro du Touquet et celui de Berck. DR

L'engoulevent d'Europe. Un oiseau qui pèse à lui seul plus lourd dans la balance que les 500 motards qui étaient attendus au départ de la première édition de l'enduro de la Mer de sable. Cet événement sportif devait se tenir ce week-end à Ermenonville, mais la préfecture l'a fait annuler, dans un arrêté en date du 25 octobre.

Le Parc naturel régional (PNR) Oise – Pays-de-France, où se trouve la Mer de Sable a été consulté et a émis un avis défavorable.

« Nous sommes sur un site classé Natura 2000 », explique la directrice du PNR, opérateur du site Natura 2000. « Ce sont les dernières dunes continentales d'Europe et de nombreuses espèces inféodées à cet habitat sableux y vivent et auraient été détruites. Plus d'un tiers du parc d'attraction est inoccupé et c'est cet espace qui était visé. Il y a souvent des événements sportifs, des randonnées à pied ou à vélo, mais 500 motos, c'est trop ».

La fédération française de motocyclisme a déposé un recours contre cette décision préfectorale auprès du tribunal administratif d'Amiens (Somme) et dénonce le préjudice qu'elle engendre. Elle réduit ainsi à néant plus de 10 mois d'organisation de ce qui s'annonçait comme la troisième plus grande manifestation motorisée des Hauts-de-France, après les enduros du Touquet et de Berck (Pas-de-Calais).

DOCUMENT 1 (suite et fin)

Une étude d'incidence Natura 2000 à approfondir

Le Rando-Trail Compiégnois annonce qu'il va faire appel au bureau d'étude NaturlImpact pour réaliser cette étude d'incidence.

Le président du club Rando-trail compiégnais, organisateur de l'événement, explique : « J'ai obtenu toutes les autorisations, celle du maire, celle de la sous-préfecture... Je vais demander une étude d'incidence approfondie. On attendait plus de 4 500 personnes. Les entrées étaient gratuites pour les enfants, à 2 € pour les adultes. On ne faisait pas ça pour l'argent ! »

L'enduro de la Mer de Sable, c'était 100 000 € de budget, 27 sponsors, 503 pilotes engagés qui avaient payé un droit de participation allant jusqu'à 120 € selon les courses. Des sommes qui seront remboursées aux pilotes.

« 100 bénévoles étaient mobilisés, dont beaucoup avaient posé des journées de congés pour venir. Cette course, c'était aussi 500 nuitées dans les hôtels des environs »

Des arguments que les dirigeants du Parc Naturel Régional n'ont pas entendus : « Nous n'avons vraiment eu connaissance du projet qu'il y a environ 15 jours, *avance la directrice du PNR*. Nous sommes là pour aider les porteurs de projets. L'État nous demande un avis sur des manifestations qui ont lieu sur le site Natura 2000. Le dossier était quasiment vide dans la partie concernant l'évaluation de l'incidence de cette course. Il faut approfondir l'étude d'incidence pour connaître l'impact de la course sur ces espèces. »

DOCUMENT 2

La Mer de Sable : une richesse écologique à l'échelle régionale et européenne

La Mer de Sable est un parc d'attractions ouvert en 1963 s'étendant sur 32 ha et situé au cœur de la forêt d'Ermenonville, à proximité immédiate d'Ermenonville dans l'Oise (50 km au nord-est de Paris). Il est le plus vieux parc à thème en activité en France et offre à ses 350 000 visiteurs annuels la découverte de trois univers : « Les portes du désert » avec sa dune, « au temps des pionniers » sur la conquête de l'Ouest et « la jungle » avec son monde exotique. Le milieu dunaire n'est pas accessible aux visiteurs du parc.



Description : Cet espace dunaire est formé par les Sables de Beauchamp, d'âge Auversien (Bartonien inférieur) et constitue la « Mer de Sable ». On y observe quelques blocs de Grès de Beauchamp. Ce sable est très mobile et donne naissance à une topographie dunaire. Il constitue un cas remarquable de dune continentale mouvante soumise à des remaniements éoliens réguliers depuis la destruction de la couverture forestière au quaternaire.

En 1902, le banquier Édouard André achète la propriété et les terres. Sa veuve Nélie Jacquemart lègue le site en 1912 à l'Institut de France, l'actuel propriétaire des terres de la Mer de Sable. En 1963, l'acteur Jean Richard, grâce à ses cachets de tournage, crée ce parc en louant les terres à l'Institut de France. Profitant de cette curiosité géologique, il inaugure le premier parc à thème français avec des décors du Far West américain.

Intérêt pédagogique et scientifique: pour les scolaires, ce site permet de présenter l'évolution géologique de la France, avec la preuve d'une mer recouvrant le bassin de Paris. Pour les géologues, c'est un lieu où ils peuvent observer l'évolution des dunes en mouvement et les diverses formations géologiques présentes.

DOCUMENT 2 (suite)

Intérêt écologique : la Mer de Sable est un site où l'érosion éolienne génère des zones de sable nu favorables à l'habitat « pelouse à *Carex arenaria* et *Spergula morisonii* », riche également en mousses et lichens. Ces pelouses acidiphiles, xérophiles et oligotrophiles¹ apparaissent à même la roche-mère sableuse souvent sur des placages de sables soufflés. Dans ces situations, les sols sont peu évolués, ou ont subi une podzolisation plus ou moins prononcée. Aujourd'hui, la dune de la Mer de Sable est maintenue artificiellement pour empêcher la forêt de se réinstaller.

Cette pelouse à *Spergula morisonii* et *Carex arenaria* colonise directement le sable nu et se constitue à partir d'une communauté d'annuelles en montrant trois phases :

- pionnière avec apparition de *Carex arenaria* dans la pelouse à *Spergula morisonii*,
- post-pionnière sans modification de la composition floristique mais avec densification de la cariçaie²,
- et enfin, une phase mature caractérisée par l'extension des bryophytes et des lichens et la régression des annuelles initiales, qui marque la cicatrisation du tapis végétal.

L'ouverture du tapis bryophytique et la mobilisation du sable permettent le retour à la phase pionnière en favorisant la germination des graines des plantes annuelles.

Le tassement et le piétinement, surtout en condition de forte insolation, font régresser ces espèces caractéristiques de sables mobiles. En l'absence de telles perturbations, le recouvrement et le nombre d'espèces vivaces augmentent, conduisant à une communauté pérenne acidiphile dans laquelle on retrouve fréquemment *Carex arenaria* et, plus rarement, *Agrostis vinealis*.

Aucune des espèces inféodées aux végétations décrites n'est inscrite à la liste rouge des espèces menacées en France (UICN France, 2012, OLIVIER et al., 1995). On peut toutefois considérer l'intérêt patrimonial de la flore des pelouses comme élevé au niveau régional.

Il y a également un intérêt avifaunistique qui a permis au site d'être intégré au sein du réseau européen Natura 2000 : ZPS « **Forêts Picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi** »

¹ Végétal (ou communauté végétale) lié à un milieu pauvre.

² Végétation des zones humides dominée par des cypéracées du genre *Carex*.

DOCUMENT 2 (suite)

Sur cette ZPS, il existe 12 espèces inscrites à l'annexe I de la directive oiseaux parmi lesquelles **trois sont susceptibles d'être présentes sur la Mer de Sable :**

- **L'Engoulevent d'Europe** (*Caprimulgus europaeus*) dont l'importante population inféodée aux « landes et peuplements forestiers clairs sur affleurements sableux » a justifié le classement en ZPS. Très rare, il est considéré comme vulnérable au niveau régional. Cette espèce est potentiellement présente sur le site de la Mer de Sable ou ses abords.

L'engoulevent est un migrateur qui fréquente souvent un même site chaque année. Il arrive habituellement à la mi-mai. Dès son arrivée, le mâle parade et à la fin mai, la femelle pond deux œufs. Il n'y a pas de nid et les œufs sont déposés à même le sol. L'éclosion a lieu au bout de 18 jours et les poussins sont nourris d'insectes par les deux parents. À l'âge de 17 ou 18 jours, ils sont aptes à voler et ils sont prêts à entamer la longue migration vers l'Afrique. Les jeunes des premières couvées commencent leur migration fin juillet. Les adultes débutent la leur fin août, mais l'essentiel des départs a lieu en septembre. Les retardataires ont quitté notre continent vers la mi-octobre.

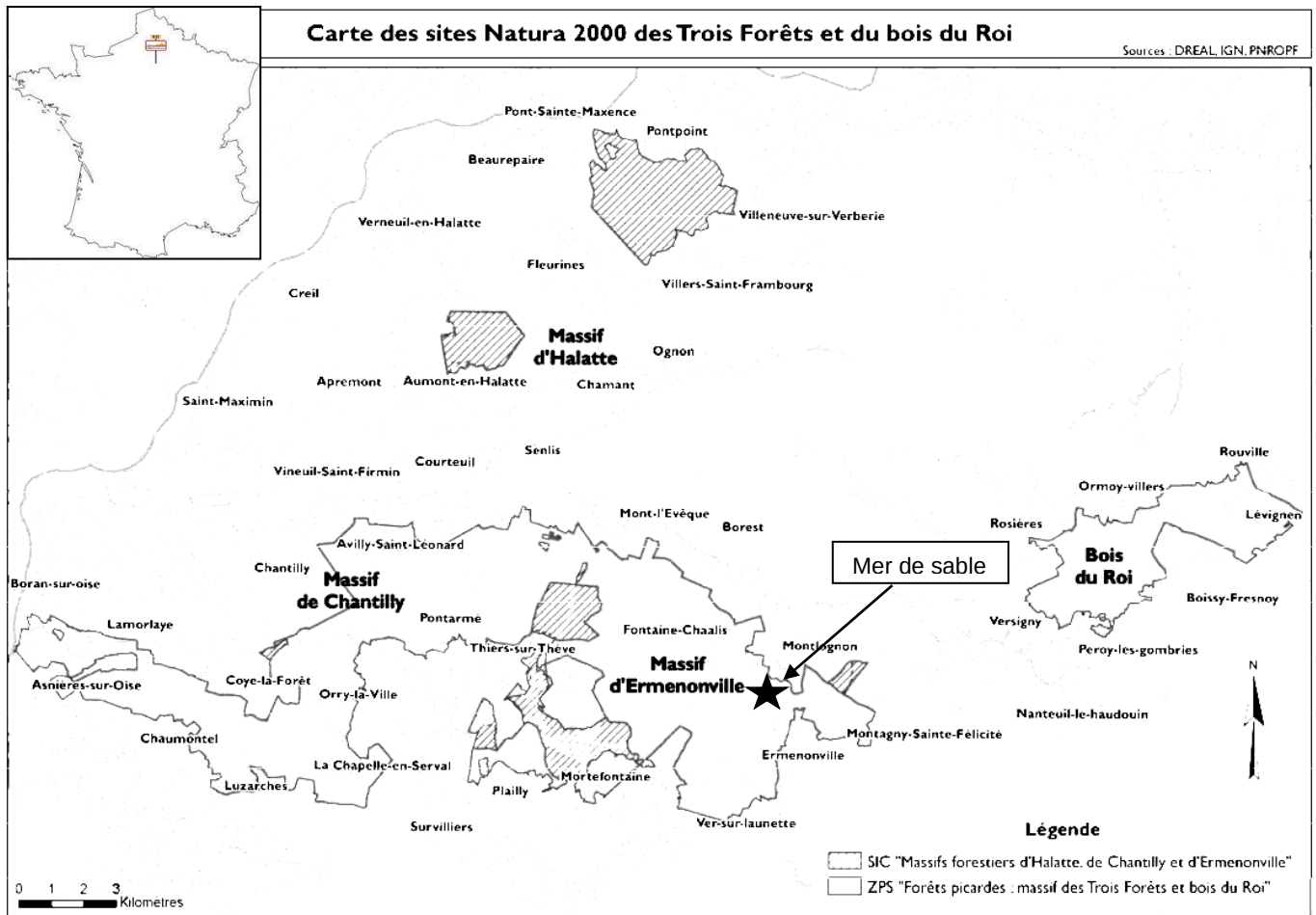
- **Le Pic noir** (*Dryocopus martius*) est une espèce forestière, mais il n'est pas rare de le voir au gagnage (en train de se nourrir) dans les espaces ouverts. C'est une espèce quasi menacée, son état de conservation demeure favorable. Les habitats en bordure de la Mer de Sable correspondent à ceux de cette espèce.

Solitaires le reste de l'année, les Pics noirs commencent à parader en janvier. Ils communiquent par des cris de contact doux, mais aussi par une série très rapide de coups de bec sur un tronc sec, produisant un tambourinage très sonore. Le mâle conduit ensuite la femelle jusqu'au site qu'il a choisi pour nicher. Le nid est creusé dans le tronc d'un arbre sain ou malade. La ponte de 3 à 5 œufs a lieu en avril. L'incubation dure de 12 à 14 jours. L'envol peut se produire dès le vingt-septième jour.

- **L'Alouette lulu** (*Lullula arborea*) aime les surfaces ouvertes, mais sur des zones embroussaillées (friche et lisière en nappe). Son état de conservation est défavorable en Picardie, son degré de menace vulnérable. Elle est assez rare en Picardie. On peut potentiellement la trouver dans les milieux les plus évolués de la Mer de Sable. Durant les jours ensoleillés du mois de mai, le mâle exécute ses chants en plein vol.

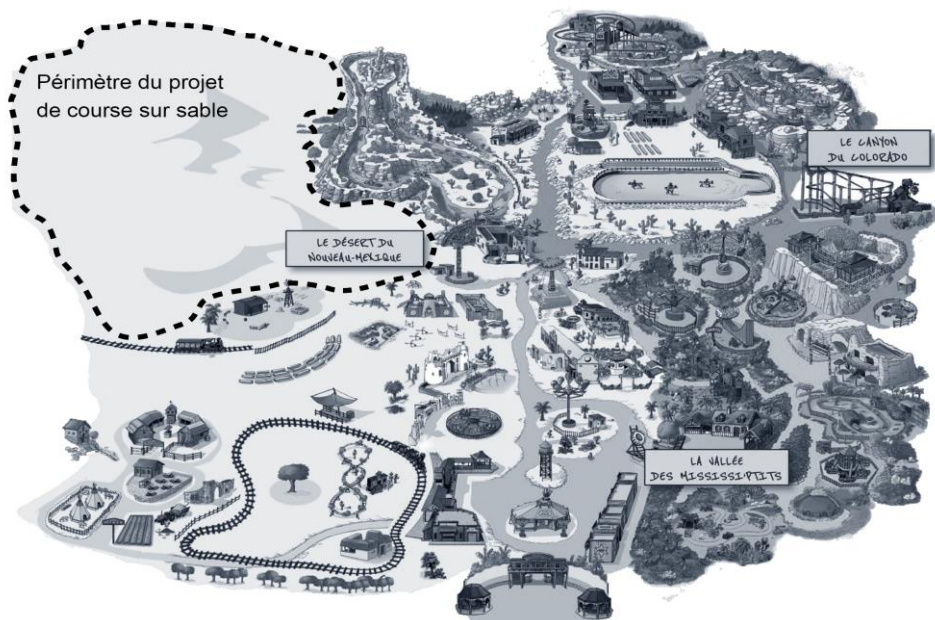
Le nid est souvent placé au pied d'un jeune arbuste qui le dissimule parfaitement. L'Alouette lulu mène à terme deux ou trois couvées par saison, dès mars, en mai-juin, et éventuellement en juillet-août. La femelle couve seule en moyenne pendant deux semaines. Les jeunes séjournent au nid entre 9 et 15 jours et le quittent souvent avant de savoir voler.

DOCUMENT 2 (suite et fin)



DOCOB des sites Natura 2000 FR2212005 et FR2200380 du massif des Trois Forêts et du bois du Roi – Parc naturel régional Oise – Pays de France – DT juillet 2010

DOCUMENT 3 : Localisation du projet de course de sable



DOCUMENT 4

La demande d'autorisation et l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

La demande d'autorisation :

Selon l'importance de la manifestation sportive, elle fait l'objet d'une simple déclaration ou d'une demande d'autorisation auprès des services compétents de l'État (préfecture ou sous-préfecture). Dans le cadre d'une manifestation motorisée, l'article R331-18 du code du sport précise : « les manifestations comportant la participation de véhicules terrestres à moteur qui se déroulent sur des circuits, terrains ou parcours, tels que définis à l'article R331-21, sont soumises à autorisation. »

Cette demande d'autorisation doit être déposée **au minimum 3 mois** avant la date de la manifestation au service compétent. En outre, l'organisateur de la manifestation sportive doit vérifier si elle est soumise ou non à l'étude d'incidence Natura 2000.

Qu'est-ce que l'évaluation des incidences Natura 2000 ?

L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité du projet de manifestation sportive avec les objectifs de conservation d'un ou plusieurs sites Natura 2000.

Attention : L'évaluation ne porte pas sur les effets de la manifestation sportive sur l'environnement dans son ensemble, elle est ciblée sur l'analyse de ses effets sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 concernés.

Cette évaluation des incidences relève de la responsabilité de l'organisateur de la manifestation sportive.

DOCUMENT 4 (suite et fin)

Que contient un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 ?

DOSSIER-TYPE (Art. R.414-23 du code de l'environnement)

1- Localisation et description de la manifestation

- Une description de la manifestation sportive,
- Une carte situant la manifestation sportive par rapport aux périmètres du ou des sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés,
- Pour une manifestation prévue à l'intérieur du périmètre d'un ou plusieurs sites Natura 2000, un plan de situation détaillé (localisation des aménagements, du parking, du tracé)

2- Évaluation préliminaire

Un exposé sommaire mais argumenté des incidences que le projet est ou non susceptible de causer aux sites Natura 2000 concernés.

Si, à ce stade, l'évaluation des incidences peut conclure à l'absence d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 et sous réserve de validation par l'autorité administrative compétente, le projet ne peut être interdit au titre de Natura 2000.

3- Analyse approfondie : compléments au dossier lorsque l'activité est susceptible d'affecter un site

S'il apparaît en constituant le dossier préliminaire qu'il existe une probabilité d'incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000, le dossier doit être complété par **une analyse des différents effets** du projet sur le ou les sites : effets permanents et temporaires, directs et indirects, cumulés avec ceux d'autres activités portées par l'organisateur.

Si, à ce stade, l'analyse démontre l'absence d'atteinte aux objectifs de conservation du ou des sites concernés, l'évaluation est terminée.

4- Mesures d'atténuation et de suppression des incidences

Si un doute persiste sur l'absence d'atteinte aux objectifs de conservation, il convient d'intégrer des mesures de corrections pour supprimer ou atténuer les effets de la manifestation. Ces mesures peuvent être de plusieurs ordres : modification du parcours, de l'emplacement des infrastructures liées à l'organisation (ravitaillement, parking, etc.), choix d'une autre date, réduction de l'envergure de la manifestation, etc. Si les mesures envisagées permettent de conclure à l'absence d'atteinte aux objectifs de conservation d'un ou plusieurs sites Natura 2000, l'évaluation des incidences est achevée.

Attention, les mesures de réduction ou de suppression ainsi prises deviennent opposables à l'organisateur. En cas de non-respect de celles-ci, l'autorité administrative dispose d'un pouvoir de sanction prévu à l'article L.414-5 du code de l'environnement.

5- Conclusion

Le dossier doit conclure sur la nature des incidences résiduelles (significative et dommageable ou non) du projet sur le ou les sites Natura 2000 concernés, après, le cas échéant, l'engagement de mettre en œuvre des mesures d'atténuation ou de suppression.

Dans le cas où celles-ci ne permettrait pas d'effacer l'effet significatif, le projet doit être interdit (sauf à ce que 3 conditions cumulatives soient démontrées : l'absence de solution alternative, la justification d'un intérêt public majeur, et la proposition de mesures compensatoires).

DOCUMENT 5

NATURIMPACT, la structure qui réalisera l'étude d'incidence Natura 2000



NATURIMPACT est une société spécialisée dans la rédaction d'Études d'Impact Environnementales et d'évaluation d'incidences Natura 2000 liées aux compétitions sportives.

Notre but est de proposer une solution adaptée en réalisant les études d'impact et évaluations d'incidences Natura 2000 demandées par les préfetures aux organisateurs de manifestations sportives.

Ces manifestations peuvent être :

- Course à pied ;
- Épreuve ou randonnée VTT ;
- Motocross ;
- Enduro et Rallye ;
- Course sur prairie, Endurance ;
- Trial ;
- Course nautique ;
- Épreuve de Kayak et Canoë ;
- Etc.



La présentation d'une étude d'impact est nécessaire pour la plupart des manifestations sportives.

Nous vous fournissons un rapport d'incidences environnementales qui vous permettra d'organiser votre manifestation dans le respect de l'environnement.

DOCUMENT 5 (suite et fin)

Tarifs :

Les tarifs sont extrêmement variables d'une manifestation à une autre, nous ne pouvons donc pas vous proposer une grille tarifaire fixe.

Le coût de l'étude dépend du type d'étude demandée, du type de manifestation concerné, de la surface, de la durée de la manifestation, du nombre d'espèces florales et animales à analyser, etc...

DOCUMENT 6

L'exemple de la Gulp TT, une course sur sable qui se déroule en partie sur le site Natura 2000 des dunes du littoral girondin

Logistique, évaluation d'incidence Natura 2000, le Moto-club des Esteys est sur tous les fronts :

« On est à fond ! ». Le patron du Moto-Club des Esteys peaufine avec son équipe les derniers préparatifs de la 10^{ème} édition de la Gulp TT. C'est l'étape médocaine du championnat de France des courses sur sable. Cette année, 450 pilotes feront gronder les « bécane » sur la ligne départ. « Un record de participation », annonce le patron de l'épreuve.

Plus de 20 000 personnes font le déplacement pour assister à cette manifestation sportive qui mobilise les passionnés de moto et de sport. C'est aussi le premier gros événement de l'année inscrit au calendrier de la région.

Du sable et des racines :

Si les vedettes sont les pilotes, le parcours proposé par les locaux fait aussi le succès de l'épreuve. On vient de très loin pour courir et profiter du spectacle de la Gulp TT. Durant trois heures de course, les « riders » enchaînent sur un circuit animé par un sprint de 4,5 km sur la plage et un tour de 11 kilomètres dans la forêt d'exploitation de Grayan. Le sable, la proximité des arbres, les racines et les bosses séparées par de nombreux virages donnent du piquant à l'épreuve. Les rebondissements sont toujours nombreux d'une édition à l'autre.

DOCUMENT 6 (suite et fin)

Oseille des rochers...

Au registre des contraintes, les organisateurs ont dû faire face à une exigence depuis le décret d'avril 2010 qui impose une étude d'incidence pour les manifestations se déroulant sur les zones Natura 2000. En effet, le circuit est situé pour un tiers sur la plage qui fait partie de la ZSC « dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret »

Le Moto-Club fait appel à un bureau d'études spécialisé qui s'est penché sur le cas d'une plante appelée Oseille des rochers, l'objet de toutes les attentions. Il se trouve que l'espèce, « inféodée aux pans rocheux suintants des parties inférieures des falaises maritimes », se développe également à la base des dunes sableuses reposant sur des argiles... L'étude coûte aux organisateurs entre 5 000 et 10 000 euros par an.

Au Moto-club des Esteys, toutes les dispositions sont prises pour limiter l'impact sur cette espèce.

Le week-end de la Gulp TT, 200 bénévoles sont rassemblés pour encadrer la manifestation sportive. Mais le reste de l'année, c'est un groupe de huit qui tient les rênes de la course. Dans la gestion de l'événement, rien n'est laissé au hasard. Le bureau d'étude fait tous les ans des inventaires pour savoir où se trouve l'oseille des rochers. Avec les organisateurs ils réfléchissent aux moyens pour limiter l'impact sur cette espèce en adaptant le tracé du circuit.

Il apparaît que le plus compliqué concerne la gestion du public. En effet, malgré les interdictions d'accès sur certaines parties du tracé, les bénévoles sont obligés de rappeler à l'ordre les spectateurs qui ne comprennent pas cette interdiction.

La prochaine édition aura bien lieu le deuxième dimanche de janvier, mais c'est un travail de longue haleine pour la maintenir.

NOM :

(EN MAJUSCULES)

Prénoms :

Date de naissance :

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

EXAMEN :

Spécialité ou Option :

EPREUVE :

Centre d'épreuve :

Date :

N° ne rien inscrire

N° ne rien inscrire

ANNEXE (à compléter, à numéroté et à rendre avec la copie)

Planification des actions

Question 3 : (tableau à compléter)

ANNÉE	Année 1												Année 2											
MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
ACTIONS PRIORITAIRES À ENGAGER																								